

Méthodes d'installation

Les prescriptions de la norme NF C 11-201 déterminent les critères d'installation des lignes aériennes basse tension.

■ Pose sur support

L'installation est réalisée à l'aide d'accessoires (pince d'ancrage et ensemble de suspension) fixés uniquement sur le neutre porteur.

Quelles que soient les conditions climatiques de vent, de température et de givre, l'effort appliqué au porteur ne doit pas dépasser 500 daN pour le porteur de 54,6 mm², 650 daN pour le porteur de 70 mm².

Les critères de pose sont à déterminer d'après la norme NF C 11-201 ou l'équivalent local en fonction de la portée équivalente à +40°C sans vent.

■ Pose sur façade

Tendues

La tension de la torsade est obtenue en utilisant des pinces d'ancrage fixées seulement sur le neutre porteur. La traction appliquée au porteur ne doit pas excéder 300 daN.

Les torsades sont tenues horizontalement par des berceaux de soutien fixés tous les 5 à 6 mètres supportant l'ensemble des conducteurs.

Les berceaux maintiennent un écartement des murs de 0,10 m environ.

Les hypothèses de calcul tiennent compte d'une température de -10°C sans vent.

Posées

Les torsades sont maintenues sur la façade à l'aide de berceaux de soutien espacés les uns des autres de 0,70 m sur les parcours horizontaux et de 1 m sur les parcours verticaux. Ces berceaux maintiennent les torsades écartées de 1 cm à 6 cm du mur.

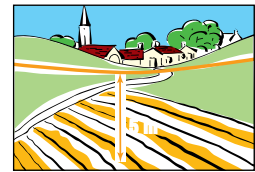
■ Tendues en traversée de rue ou d'espace non bâti

Les torsades tendues en traversée de rue ou d'espace non bâti sont fixées à des pinces d'ancrage scellées dans la façade des immeubles. Les deux points d'ancrage doivent être situés à la même hauteur. Les calculs des conditions de pose tiennent compte des mêmes hypothèses que pour les torsades posées sur supports. La traction appliquée au porteur ne doit pas excéder 300 daN.

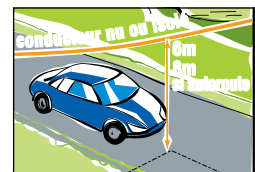
■ Réglementation : distances aux obstacles

(Hypothèse à 40° sans vent pour les surplombs)

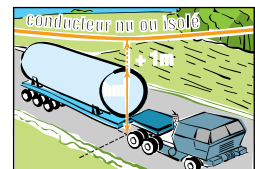
Terrain ordinaire ou agricole



Voie publique



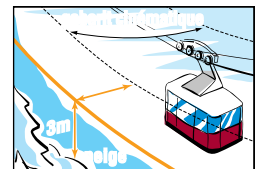
Engins de grande hauteur



Cour de ferme



Régions enneigées



Plan d'eau non navigable

